

**AVANT PROPOS :**

*"L'arrêté ministériel du 4 septembre 1967 relatif aux règles d'aménagement et d'exploitation des usines de traitement du pétrole brut, de ses dérivés et résidus, prévoit, en son article 63-12-a, que la liaison électrique des parties métalliques des postes de chargement en hydrocarbures des véhicules citernes routiers, à une prise de terre, doit être assurée par un conducteur souple terminé par une pince conforme au plan BNPé n°70"*

**UTILISATION :**

La pince MC -131 est spécialement conçue pour effectuer la mise à la terre des véhicules transportant des produits pétroliers et des pulvérulents.

**CARACTÉRISTIQUES :**

MC - 131 Pince à 2 branches disymétriques de longueur 85 mm et 200 mm

Capacité de serrage : diamètre 18 à 38 mm.

Masse : 0.30 kg.

Matière :

- Les branches : en laiton
- Le ressort : en acier
- Clinquant de liaison : en cuivre

Conforme à la norme NF M 88-070

**OPTIONS :**

Vous pouvez équiper vos véhicules des bornes de mises à la terre référence MC-135